

Aide pour un séjour 2026

Nom & prénom de l'adhérent	
Adresse professionnelle	
N° de téléphone portable	

IMPORTANT : Pensez à joindre à ce document la **copie de votre facture nominative** (facture, reçu, relevé bancaire, etc.) ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (RIB) afin de pouvoir procéder au versement des 50 €.

Le remboursement est annuel et est plafonné à **50 € / foyer fiscal et réservé aux personnes sans enfant à charge.**

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 22 décembre 2026

DETAILS	
Date du séjour	
Montant payé	